

Croix-Blanche ont expliqué, dans la commission des œuvres sociales, la nécessité pour les catholiques de prendre part à une lutte qui sollicite tous ceux auxquels tient à cœur de sauver la santé physique et morale de nos générations.

Nos œuvres de préservation ou de relèvement, au point de vue spirituel et économique, sont menacées par l'extention rapide d'un mal qui éteint les qualités de l'homme en déprimant son corps et en ruinant ses ressources.

Il serait dangereux de laisser croire que la charité chrétienne se désintéresse d'un danger si sérieux en abandonnant le soin d'y parer aux protestants et aux simples philanthropes. Ceux-ci s'étonnent de ne pas rencontrer à côté des leurs une organisation catholique vouée à l'œuvre de la tempérance si conforme aux principes évangéliques.

La Fédération française de la Croix-Blanche présente à nos coreligionnaires un groupement où ils rencontreront une sauvegarde contre le fléau et un moyen d'y arracher les autres sans être exposés à des influences hostiles à leurs principes religieux. Elle leur permet de prendre une part active au mouvement des sociétés de tempérance, seul moyen efficace, d'après l'expérience, de refréner l'alcoolisme, parce que seul il agit sur la volonté même de l'homme et lui donne un appui moral, tandis que les mesures législatives sont presque impuissantes à terrasser un vice inhérent aux passions individuelles et favorisé par les préjugés communs.

Mme Duclos l'a fort bien mis en lumière dans le beau rapport qu'elle a présenté à la section des femmes, sur les efforts tentés dans les divers pays par l'autorité publique.

Enfin Mgr Savoye, directeur des œuvres de tempérance du diocèse de Lauzanne et Genève, a développé,